

Publié le 15/04/2025

MAIRIE
de CHAMBLES

DECLARATION PREALABLE
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le 03/04/2025 et complétée le 03/04/2025

N° DP 042 042 25 00008

Affichage récépissé dépôt de dossier :

Par :	GROUPE MAISON AUTONOME Représenté par Monsieur ZAK Charles
Demeurant à :	102-116 RUE VICTOR HUGO 92300 LEVALLOIS PERRET
Sur un terrain sis à :	54 IMPASSE DU SUC LE HAUT 42170 CHAMBLES 42 A 1552
Nature des Travaux :	Installation de 12 panneaux photovoltaïques en surimposition à la toiture

Le Maire,

Vu la déclaration préalable présentée le 03/04/2025 par GROUPE MAISON AUTONOME, Représenté par Monsieur ZAK Charles ;

Vu l'objet de la demande :

- Pour l'installation de 12 panneaux photovoltaïques en surimposition à la toiture
- Sur un terrain situé 54 IMPASSE DU SUC LE HAUT 42170 CHAMBLES

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Décret n° 2016-6 du 5 janvier 2016 portant à 3 ans la durée de validité des autorisations d'urbanisme

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé le 13 décembre 2022 et sa modification simplifiée approuvée le 12 décembre 2023, **Zone : U2 ;**

Vu le site inscrit des Gorges de la Loire, conformément à l'arrêté interministériel du 15 septembre 1999 ;

Vu la consultation de M. MICHELOU Gilles en date du 04/04/2025 ;

Vu l'avis **Favorable** de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) DEMAT en date du 08/04/2025 ;

A R R E T E

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non-opposition.

Article 2 : Conformément à l'article DG 2.2 du PLUi relatif à la Qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère / toiture /Intégration des dispositifs d'énergies renouvelables dans les toitures à pan : les panneaux solaires (thermiques ou photovoltaïques) doivent être intégrés à la toiture ou posés en applique sur celle-ci à condition de lui être parallèle dans la limite de 20cm au-dessus du toit.

CHAMBLES, le 8 avril 2025

Le Maire,
Pierre GIRAUD



PAR DÉLÉGATION DU MAIRE,
André PEYRET
ADJOINT